



RAPPORT

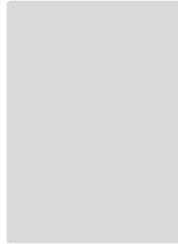
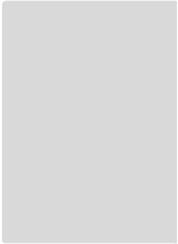
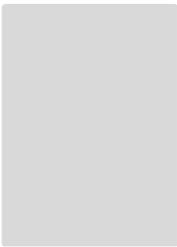
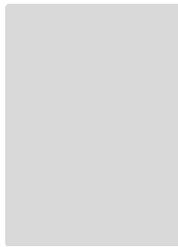
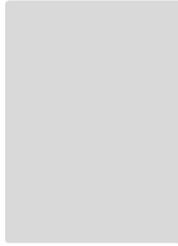
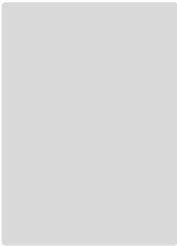
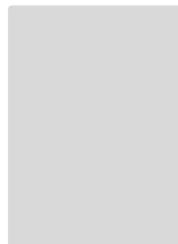
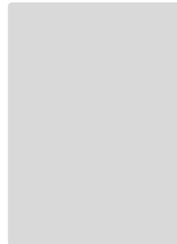
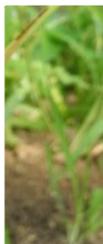
D'ACTIVITES

2

0

1

3



# SOMMAIRE

## 1. VIE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	3
EQUIPE SALARIEE	4
RELATIONS EXTERIEURES ET PARTENARIATS	5

## 2. ANIMER ET RENFORCER LE RESEAU REGIONAL

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES AMAP	9
FORMER LES BENEVOLES AMAPIENS	12
ORGANISER DES LIEUX DE RENCONTRES ET DE COHESION AU SEIN DU RESEAU	13
COMMUNICATION ET CONNAISSANCE DU RESEAU	17

## 3. ANIMER LA CONSTRUCTION COLLECTIVE DE L'ETHIQUE

CHANTIER DE REECRITURE DE LA CHARTE DES AMAP	22
ADAPTER LES CONTRATS HORS MARAICHAGE	25

## 4. FAVORISER L'INSTALLATION DE PAYSAN(NE)S EN AMAP POUR DEVELOPPER L'AGRICULTURE PAYSANNE

UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PORTEURS DE PROJET DE PLUS EN PLUS COMPLETE	27
L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION : ACCOMPAGNER LES GROUPES DE CITOYENS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES AFIN DE DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE PROXIMITE SUR LEUR TERRITOIRE	34
AGIR SUR LES DECIDEURS	41

# INTRODUCTION

Ce rapport s'efforce de retracer au mieux la riche activité de notre jeune réseau. Après un important développement ces dernières années, nous avons maintenant un « rythme de croisière » qui devrait nous permettre de mieux appréhender, dans la durée, la croissance de notre modèle économique, alternative au productivisme agricole et à l'hyper consommation. Il s'agit désormais de confirmer sa valeur et d'assurer sa pérennité.

Pour notre réseau, 2013 c'est en quelques chiffres :

- 160 groupes adhérents au Réseau régional (180 en 2012).
- Ces groupes sont en partenariat AMAP avec 182 producteurs<sup>1</sup>, dont près de 45% sont installés en Île-de-France, mais seulement 28 sont adhérents au Réseau régional (51 en 2012, 35 en 2011).
- C'est aussi plus de 95 porteurs de projets accompagnés dans le cadre du Pôle Abiosol, parmi lesquels 8 se sont installés en cours d'année dont 6 en Île de France.

Les points marquants de l'année :

- Une équipe salariée de 4 personnes au service du réseau,
- Un collectif d'administrateurs bénévoles qui se réunit régulièrement,
- Suivi et participation aux réunions des interAMAP existantes,
- Participation à diverses manifestations partenaires,
- Organisation et co-organisation de diverses formations sur l'agriculture, le foncier, l'installation en île de France, les porteurs de projets, les élus et techniciens,
- Plaidoyers agricoles en direction des candidats aux municipales,
- Accompagnement des acteurs du territoire (élus, citoyens..) dans la définition de leur projet de développement de l'agriculture paysanne,
- Participation importante au chantier de réécriture de la charte des AMAP mise en route par le Miramap,
- Co-organisation avec le Miramap des assises nationales des 14 et 15 décembre 2013 à Villarceaux (95).

Ce rapport d'activités détaille l'ensemble des actions 2013 :

- Vie et fonctionnement de l'association,
- Animation et renforcement du Réseau régional,
- Nouvelle charte des AMAP,
- Favoriser l'installation de paysan(ne)s en AMAP en Ile-de-France.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre est issu du déclaratif des AMAP ayant adhérees au Réseau AMAP IDF cette année 2013, soit 160 groupes AMAP qui ont indiqué le nom de le/leurs producteur-s partenaire-s. Dix-sept données sont manquantes, correspondant aux groupes AMAP n'ayant pas transmis de contact lié à la ferme.



# VIE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

# FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

UN COLLECTIF MENSUEL ET DES COMITES DE GESTION INTERCALAIRES AU SERVICE DU RESEAU ILE-DE-FRANCE. UN NOUVEAU GROUPE COMMUNICATION POUR REPONDRE AUX SOLLICITATIONS CROISSANTES.

---

*Alain Le Vot, co-président du Réseau*

Les administrateurs de notre réseau organisent leur travail en fonction des objectifs définis par l'assemblée générale.

Fonctionnement du collectif, instance décisionnaire :

- il est basé sur une démarche participative et collective sans hiérarchie des responsabilités. L'organisation des débats (animation, suivi du temps, relevé des décisions, prise de note, distribution de la parole), permet l'échange et la prise des décisions.
- Il s'est réuni tous les mois (sauf août) avec une bonne présence des administrateurs.
- Entre deux collectifs (plus si nécessaire), un comité de gestion de 4 membres se réunit en conférence téléphonique pour gérer les affaires courantes.
- Depuis l'automne, un groupe « communication » se réunit en conférence téléphonique toutes les semaines (sauf vacances) pour examiner les réponses à apporter aux très nombreuses sollicitations extérieures (participation à des débats, des fêtes, réception de délégations, rencontre avec des étudiants, visites de fermes, etc)

Fonctionnement du collectif avec l'équipe salariée :

- celle-ci est organisée également sous une forme participative et collective.
- les salariés ont des tâches définies en Collectif et aident les administrateurs à mettre en œuvre les objectifs de l'AG.
- Pour la grande majorité des dossiers traités, un administrateur référent a été désigné, chaque salarié-e travaille donc en binôme avec l'administrateur référent concerné;
- La stabilité de l'équipe cette année a permis d'améliorer notre efficacité.

Difficultés rencontrées :

- Le nombre de nos adhérents et des groupes croit régulièrement, plus vite que nos moyens notamment financiers. De ce fait, il n'est pas toujours aisé d'aider les groupes (AMAP et interAMAP) et les producteurs à la hauteur de ce que nous souhaiterions.
- Il est parfois nécessaire de clarifier l'articulation entre l'équipe salariée et les administrateurs.
- La réalité géographique de notre région (région capitale) et la durée des déplacements, compliquent le fonctionnement du Collectif.
- Les orientations ont besoin de temps pour être mises en œuvre d'où la recherche d'une certaine stabilité des administrateurs et des salariés.

# EQUIPE SALARIEE

## UNE EQUIPE SALARIEE RENFORCEE ET REORGANISEE

---

*Michel Frechou, référent équipe salariée*

Le Réseau emploie quatre salariés :

Vony PELON et Benoît SEBAUT travaillent sur l'installation agricole dans le cadre du Pôle Abiosol. Vony accompagne plus spécifiquement les porteurs de projet et Benoît les citoyens et les collectivités territoriales dans leurs projets.

La mission principale d'Isabelle VALLETTE concerne l'éthique dans les AMAP avec la mise en place de la Démarche Participative de Progrès (DPP). En 2013, elle a animé le chantier charte et a été fortement impliquée dans la co-organisation des assises nationales des AMAP.

Anne LEBEC qui a rejoint l'équipe salariée juste avant l'Assemblée Générale de 2013 est en charge du développement et du suivi des partenariats AMAP ainsi que de la communication du Réseau. Elle porte également la réflexion du réseau sur les contrats hors maraîchage et en particulier avec les arboriculteurs.

Cette équipe a été fortement remaniée entre 2012 et début 2013. Cette année, un travail important a été réalisé sur la définition des missions des salariés avec en particulier la répartition des chantiers à mettre en œuvre pour décliner les orientations votées en AG. Pour chaque chantier, un administrateur référent a été désigné et le partenariat entre salariés et administrateurs référents s'est mis en place.

La forte implication des salariés dans l'organisation et l'animation des assises nationales en décembre est venue confirmer que l'équipe salariée est unie et complètement opérationnelle : les participants des assises ont souligné leur professionnalisme et la qualité de l'animation qu'ils ont menée tout au long du week-end.

# RELATIONS EXTERIEURES ET PARTENARIATS

## LE PÔLE ABIOSOL

UN EFFORT DE CONSTRUCTION D'UN POLE ABIOSOL QUI SE POURSUIT. UNE SYNERGIE QUI SE DEVELOPPE AVEC LA STRATEGIE DE PLAIDOYER.

*Jean-Louis Colas, représentant du Collectif au sein d'Abiosol*

Depuis 2009, le Réseau fait partie intégrante et active du pôle Abiosol (Pôle d'accompagnement des projets agricoles biologiques et solidaires en île de France) qui réunit quatre structures, le GAB - Groupement des agriculteurs biologiques d'Île de France, Terre de liens Ile de France, les Champs des Possibles, couveuse d'activités agricoles et rurales, et notre Réseau AMAP-IdF.

Chaque structure composant le Pôle Abiosol a son identité et sa vision politique propres. Le processus de construction stratégique du Pôle Abiosol initié fin 2012 s'est poursuivi en 2013. Deux rencontres entre l'ensemble des administrateurs des quatre structures ont permis de consolider les liens, de favoriser la circulation d'information, de clarifier le cadre d'actions et une vision commune. L'agriculture promue par le Pôle Abiosol est une agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes, en mode de production agrobiologique, économiquement viable, socialement responsable, à dominante alimentaire et inscrite dans son territoire.

### ADMINISTRATEURS REFERENTS

ALAIN LE VOT  
(COLLEGE CONSOMMATEURS)

JEAN-LOUIS COLAS  
(COLLEGE PAYSANS)

C'est donc dans ce cadre partenarial que sont réunies les forces des différents réseaux et leur savoir-faire pour favoriser l'installation agricole dans notre région en accompagnant d'une part les porteurs de projet candidats à l'installation et d'autre part les collectivités territoriales et les citoyens ayant des actions en faveur de l'installation agricole. Pour chacun de ces axes, des administrateurs de chaque structure sont impliqués dans le pilotage et le suivi des actions, en tandem avec les salariés concernés.

Concernant l'accompagnement des porteurs de projet, le pôle Abiosol a mis en place une convention d'accompagnement fin 2012, ce qui a permis une formalisation de l'accompagnement. Ainsi fin 2013, 95 porteurs de projet ont signé une convention ou le feront très prochainement. 30 d'entre eux ont pour accompagnatrice référente la salariée du Réseau AMAP-IdF.

Concernant l'axe « accompagnement des dynamiques territoriales », le Réseau AMAP-IdF s'est notamment impliqué fortement sur le dossier de Magny les Hameaux, où un projet d'installation pour trois jeunes agriculteurs est en train de prendre forme.

Par ailleurs, nous sommes également très impliqués aux côtés de l'AMAP de Chelles pour le soutien à l'installation sur le site de Montguichet, pour lequel la SAFER doit opérer une attribution de terres appartenant à l'AEV ; nous avons accompagné le montage d'un collectif en vue de l'installation de plusieurs jeunes agriculteurs.

Ces deux axes sont détaillés dans la partie « Favoriser l'installation en agriculture paysanne ».

#### QUELQUES CHIFFRES

EN 2013, 8 INSTALLATIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DONT 6 EN ÎLE DE FRANCE

53 INSTALLATIONS ACCOMPAGNÉES PAR ABIOSOL DEPUIS 2009 DONT 40 EN ÎLE DE FRANCE

Le pôle Abiosol a également participé en 2013 à l'élaboration de politiques nationales, régionales et locales qui concernaient le développement de l'agriculture citoyenne et paysanne. Le Réseau AMAP-IdF s'est notamment impliqué dans la rédaction d'un argumentaire de plaidoyer pour promouvoir la priorité de l'installation agricole auprès des élus locaux, à l'occasion de la campagne qui s'ouvre pour les élections municipales. Ce point doit être repris dans un autre chapitre de ce rapport, et surtout proposé dans le rapport d'orientation.

Le travail engagé par Abiosol depuis plusieurs années commence à porter ses fruits et nous sommes reconnus pour la qualité et le sérieux de nos interventions.

## LES RÉSEAUX RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DES AMAP

### UNE FORTE IMPLICATION DU RÉSEAU ÎLE-DE-FRANCE AU SEIN DU COLLECTIF NATIONAL

*Jean-Michel Dupont, membre du Collectif*

Durant l'année écoulée, le Réseau a participé à différentes initiatives tant au niveau régional que national.

La préparation des assises nationales, qui se sont déroulées à Villarceaux en Île de France les 14 et 15 décembre 2013, a été un des temps forts de l'activité du réseau.

Ces assises avaient comme objectif principal la validation de la nouvelle charte.

Le réseau s'est investi tant dans l'organisation logistique du week-end que dans celle du groupe d'écriture de la charte. Un administrateur et une salariée ont été particulièrement sollicités durant toute une partie de l'année 2013, les autres administrateurs et salariés venant en aide

ponctuellement.

Tout ce travail a été fait en collaboration avec le Miramap. Cette expérience interroge sur la participation que doit avoir le Réseau des AMAP-île de France dans les années à venir dans la construction d'un mouvement national.

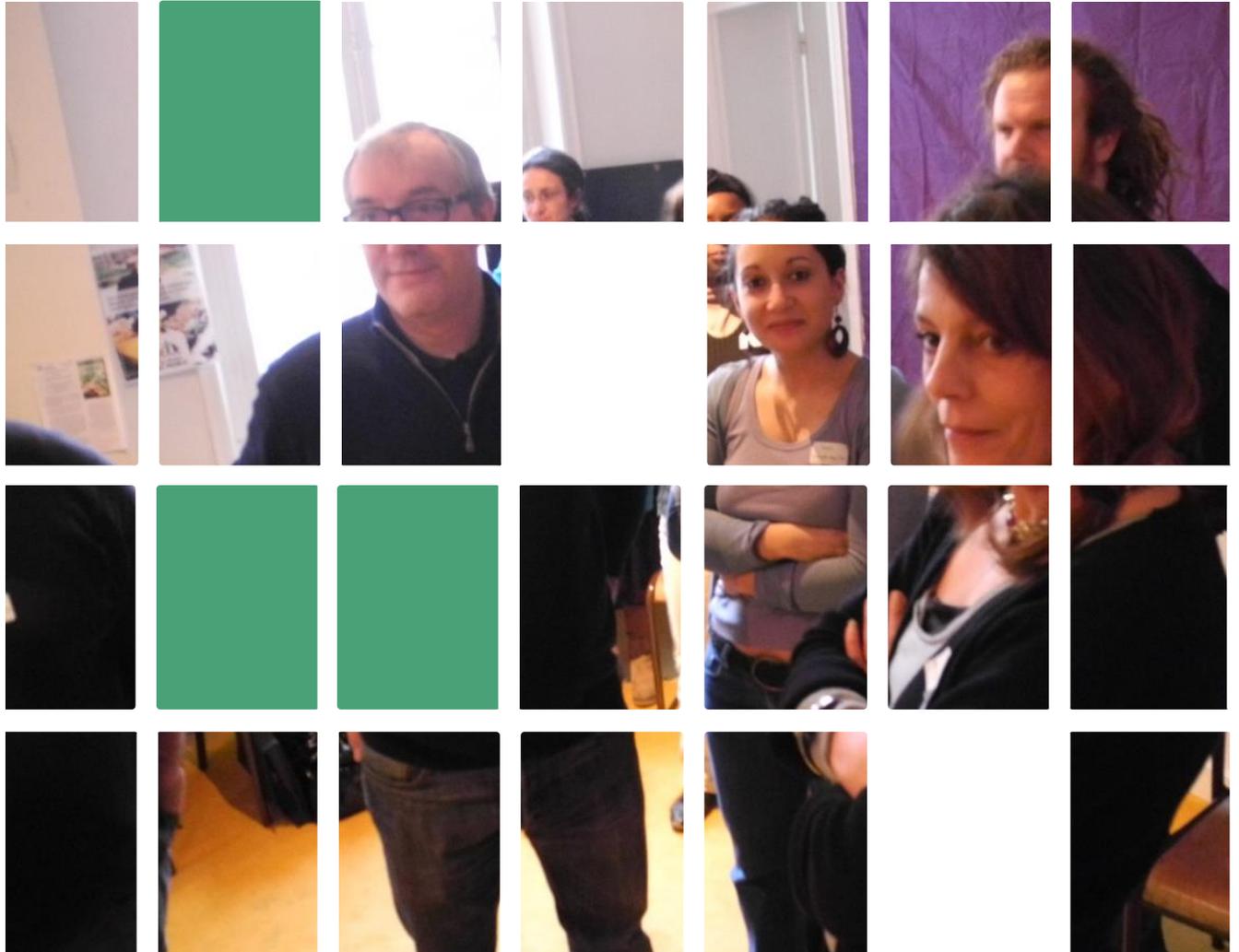
Rappelons également que le Réseau AMAP-IdF est l'un des partenaires du Réseau international Urgenci<sup>2</sup>.

Le réseau est intervenu en octobre 2013 dans la manifestation initiée par les engraineurs concernant la marche contre Monsanto. Il a été rappelé que le modèle AMAP n'est en rien compatible avec une agriculture intensive, que la lutte contre toute marchandisation du vivant était une de nos actions et que la transparence et la défense d'une agriculture paysanne, promue par la charte des AMAP, sont une des garanties pour condamner l'utilisation d'engrais chimiques.

Le réseau est également intervenu lors du CA du Miramap organisé à Cluny dans le cadre de la deuxième édition du festival de la Transition. A cette occasion a été créé le Collectif pour une Transition Citoyenne qui regroupe plusieurs dizaines d'associations, dont le Miramap.

---

<sup>2</sup> URGENCI regroupe au niveau mondial des citoyens, producteurs agricoles, consommateurs, militants, acteurs politiques impliqués dans une approche économique alternative appelée les **Partenariats Locaux Solidaires entre Producteurs et Consommateurs** (PLSPC).



# ANIMER ET RENFORCER LE RESEAU REGIONAL

# ACCOMPAGNER LES ACTEURS DES AMAP

ACCOMPAGNER LES AMAP EN PLACE & ENCOURAGER LA MUTUALISATION.  
IDENTIFIER LES BESOINS DES PRODUCTEURS ET APPORTER UN SOUTIEN CONCRET.

---

## ACCOMPAGNEMENT DES CONSOMMATEURS

La phase de **création** est une étape clé qui conditionne en grande partie la bonne mise en place du partenariat AMAP. En ce sens, le Réseau continue d'accompagner les citoyens intéressés pour lancer une dynamique AMAP sur leur territoire, dans leur commune. En réponse aux sollicitations, 4 soirées créateurs d'AMAP ont été organisées en 2013 (mars, juin, septembre, novembre), réunissant 44 participants. Le Réseau offre ainsi la possibilité de se rencontrer au cours d'une soirée afin de pouvoir créer des moments d'échanges et de discussions participatifs, en présence d'amapiens et de paysans, qui, riches de leurs expériences, peuvent apporter conseils, anecdotes et recommandations.

Utile aux participants, cette formation permet de les orienter selon ce qu'ils recherchent et leur apportent les éléments clés pour poursuivre vers une création d'un groupe AMAP si tel est leur souhait.

Un **suivi** est également proposé aux groupes en création : de l'accompagnement des amapiens sur les aspects pratiques du partenariat à la recherche de paysans. Nombre d'entre eux sont en effet confrontés à des questions liées à la recherche d'adhérents, l'organisation des distributions, l'assurance, la déclaration de l'association etc... et celle, évidente, de mise en lien avec un paysan.



En 2013, nous comptons 18 nouvelles créations de groupes AMAP et 7 en cours de création.

Afin de renforcer notre accompagnement auprès des groupes en AMAP en cette phase de création et en réponse à leur demande, un travail de capitalisation des expériences des groupes AMAP a été lancé. Recueillir les expériences de chacun permet d'avoir un discours plus riche et une vision plus globale à partager aux futurs amapiens. Egalement, capitaliser les outils (flyers de communication, statuts, règlement intérieur, convention local de livraison etc...) constitue une

ressource intéressante pour les groupes qui se constituent ; ces actions restent donc à poursuivre en 2014.

## ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS

Favoriser l'autonomie des paysans dans la gestion technique, économique ou stratégique de leur exploitation fait partie intégrante des principes AMAP. Cet objectif est également celui des Associations de Formation collective à la Gestion (AFOCG) présentes dans beaucoup de régions françaises mais absentes en Île de France. La constitution d'une AFOCG part de la volonté de paysans de se former collectivement et de façon continue pour acquérir une plus grande autonomie de décision sur leur exploitation. L'approche de l'AFOCG part notamment de la maîtrise de la comptabilité. En effet, l'analyse comptable de l'exploitation est un outil fondamental pour prendre des décisions de gestion. Suite à la demande d'un petit groupe de paysans ayant la motivation d'être autonomes dans leur gestion, le Réseau AMAP-IdF a noué un partenariat avec l'AFOCG 45, situé dans le Loiret.

Chaque année, une formation à la comptabilité (deux fois 3 jours) est organisée pour les paysans demandeurs, puis un accompagnement continu est assuré auprès des personnes formées : deux temps d'échanges sont organisés au moment de la clôture comptable.

L'objectif est d'initier une dynamique d'échanges entre paysans autour de la gestion, dynamique qui pourrait conduire à terme, si les paysans le souhaitent, à la constitution d'une AFOCG IdF à part entière.

## ACCOMPAGNEMENT DES PARTENARIATS AMAP

### Mise en relation

L'année 2013 a permis de renforcer les actions de connaissance et de suivi du Réseau.

Dans ce cadre, chacune des sollicitations du Réseau, des paysans comme des groupes AMAP en recherche de partenariat, a été traitée individuellement. Ce sont au total 16 paysans qui ont sollicité le Réseau, dont 12 maraîchers. En parallèle, 11 groupes en AMAP, constitués ou en cours de création, ont fait appel au Réseau pour obtenir des contacts de paysans.

L'édition de formulaires en ligne accessibles par les paysans et les groupes a permis de capitaliser un grand nombre d'informations (capacité de production, localisation géographique, nombre d'adhérents groupes AMAP ...) utiles pour leur recherche et leur permettant ainsi de

disposer d'une base de données fiable et mise à jour régulièrement. Un suivi a été opéré auprès de chacun d'eux, et 7 nouveaux partenariats se sont créés par l'échange de ces listes.

Néanmoins, à l'heure actuelle, le Réseau n'a pas les moyens de s'engager sur l'adéquation du producteur et/ou du groupe concernés avec les principes AMAP, pas même sur les relations futures que peuvent entretenir groupes et paysans.

Une action supplémentaire, menée en collaboration avec la couveuse d'activités agricoles Les Champs des Possibles, vise à accompagner les entrepreneurs à l'essai dans la recherche, voire la création de groupes AMAP. Ce processus d'accompagnement individuel a débuté en 2013 avec une réunion de rencontre entre une future couvée et un groupe AMAP, et se poursuivra en 2014 au fil des entrées en espace test agricole.

### **Accompagnement des partenariats en cours**

Concernant le suivi des partenariats en cours, le travail de capitalisation des expériences des groupes AMAP évoqué plus haut a permis à plusieurs reprises de répondre à des sollicitations de groupes ou de producteurs s'interrogeant sur la pertinence ou l'opportunité de telle ou telle pratique ou cherchant des réponses sur un point précis (coup de main, fiscalité, lieu de livraison, prix du panier, etc.). C'est là une première avancée importante pour le soutien des partenariats en cours, un accompagnement individualisé de chaque partenariat n'étant pas envisageable eut égard à l'étendue du Réseau (190 groupes membres, 102 producteurs partenaires) sauf à épuiser en quelques mois l'équipe de 13 administrateurs et 2 salariés ayant une mission d'animation du Réseau.

Concernant les partenariats en difficulté, les sollicitations ponctuellement adressées à l'équipe administratrice et salariée renvoient au vaste chantier de la Démarche Participative de Progrès (DPP) à mettre en place au sein du Réseau. En 2013, une petite dizaine de cas ont été remontés à l'équipe administratrice et salariée : deux groupes en profond questionnement sur la reconduction du partenariat avec leurs producteurs ; un groupe en pleine crise interne de mobilisation ; quelques producteurs ayant connus de sérieux problèmes de santé ou d'importantes avaries. Un administrateur et deux salariées se sont mobilisés lors de deux AG, et les résultats de cette participation ont été bénéfiques pour les partenariats. Mais de telles interventions ne peuvent rester qu'exceptionnelles, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

C'est la raison pour laquelle l'amélioration continue des pratiques, dans l'élan créé par le chantier de réécriture de la Charte, doit devenir une priorité collective du Réseau, car c'est bien la communauté de l'ensemble des membres qui est concernée par la bonne santé des partenariats de la région ; et la mise en place progressive de la DPP est l'outil privilégié pour développer la montée en compétences des interAMAP sur ces sujets.

## FORMER LES BENEVOLES AMAPIENS

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION/INFORMATION POUR SOUDER LE COLLECTIF ILE-DE-FRANCE ET RENFORCER L'INFORMATION DES MEMBRES.

Au-delà des réponses aux sollicitations, le Réseau souhaite mettre en place des actions et outils pérennes, qui puissent permettre aux amapiens, producteurs et consommateurs, de monter en compétences, et ainsi agir en faveur de la pérennisation des partenariats AMAP.

En 2013, le Réseau a reconduit son partenariat avec la commission « Sensibiliser les citoyens » de Terre de Liens Île-de-France pour proposer un cycle de formations sur l'agriculture et le foncier. A destination des bénévoles des deux associations, ce cycle s'est déroulé en 6 demi-journées, organisées le samedi matin dans les locaux communs des deux associations :

DATE	TITRE	INTERVENANT-ES	PARTICIPANTS
27 avril	« PAC, module 1 : La PAC, quesako? Histoire, évolution, type d'agriculture induit, enjeux, forces en présence, impact sur le foncier »	Aurélie Trouvé, maître de conférences en économie et membre du Conseil scientifique d'Attac	20 (dont 9 AMAP)
23 mai	« Diversité des agricultures françaises : un éclairage historique »	Sophie Devienne, maître de conférences à AgroParisTech	19 (dont 8 AMAP)
15 juin	« Du champ à l'assiette 1 : modes de distribution (des circuits courts à la grande distribution) et étiquettes alimentaires (labels, marques, composition, etc.) »	Marie-Paule Dousset, journaliste et auteure de plusieurs livres sur la consommation responsable	16 (dont 5 AMAP)
22 juin	« Du champ à l'assiette 2 : les familles agricoles (agriculture biologique, raisonnée, paysanne, fermière, etc.) »	Bruno Saillet, Chargé de mission agricultures et développement durable à la Bergerie Nationale (Rambouillet)	19 (dont 7 AMAP)
29 juin	« Découverte et clés de compréhension du fonctionnement d'une ferme bio en Île-de-France »	Ferme de Charles Monville, aviculteur bio dans le Pays de Saclay - 91 (Bièvre)	8 (dont 1 AMAP)
30 nov	« PAC, Module 2 : Horizon 2020, repères et clés de compréhension »	Samuel Féret, coordinateur du groupe PAC 2013	26 (dont 12 AMAP)

Ces formations ont à nouveau remporté un vif succès auprès de l'ensemble des participants, qui se sont montrés intéressés par les apports des intervenants et actifs dans les temps de questions-réponses. Nombreux sont ceux qui ont signifié leur attente du prochain cycle !

# ORGANISER DES LIEUX DE RENCONTRES ET DE COHESION AU SEIN DU RESEAU

## LES INTERAMAP

UN CHANTIER AUX RESULTATS VARIABLES : LA MISE EN PLACE DE GROUPEMENTS INTERAMAP.

*Jean-Michel Dupont, référent interAmap*

Initiées en 2006, les interAMAP se définissent comme des espaces de rencontre informels entre producteurs en AMAP et consommateurs membres de groupes en AMAP d'un même territoire. Véritables lieux d'échanges, les interAmap permettent de partager les expériences et pratiques de chacun. Le développement et l'animation des interAMAP étaient une priorité du rapport d'orientation 2013. Cette approche reste un enjeu majeur pour faire vivre le lien entre le niveau régional et local au sein du Réseau, favoriser les échanges entre les différentes AMAP et les producteurs, et enfin, garantir l'efficacité et la démocratie du réseau.

La réalité des interAMAP est très diverse sur le territoire :

- **L'interAMAP Sud 77**, initiée en 2005, s'est réunie 5 fois en 2013, et concerne vingt groupes.
- **L'interAMAP Petite Couronne Sud 92-94**, initiée en 2010, s'est réunie 3 fois en 2013. Elle concerne onze groupes de l'est des Hauts de Seine (92) et de l'ouest du Val de Marne (94). Cette InterAMAP est particulièrement mobilisée pour la préservation de la Plaine de Montjean, à côté de Rungis.
- **L'interAMAP LacisBio 77**, initiée en 2010, s'est réunie 5 fois en 2013. Elle réunit 29 groupes du nord de la Seine-et-Marne.
- **L'interAMAP Paris Centre-Sud**, initiée en octobre 2010 ne s'est pas réunie en 2013. Elle concerne 32 groupes en AMAP de la moitié sud de Paris. Quelques amapiens se sont dit intéressés pour relancer une dynamique sur le territoire.
- **L'interAMAP Paris Nord** a été initiée à l'occasion de la Fête des AMAP 2011. Elle s'est réunie 5 fois en 2013, et concerne 16 groupes.
- **L'interAMAP Sud 92**, initiée en octobre 2011 ne s'est pas réunie en 2013. Elle concerne environ 14 groupes en AMAP
- **L'interAMAP Nord Est 91** ou InterAMAP OYES pour les initiales des 4 cours d'eau du secteur : Orge, Yerre, Essonne et Seine. Cette interAMAP s'est réunie 4 fois en 2013, elle concerne vingt et un groupes de la moitié est de l'Essonne. Plusieurs paysans de l'Essonne se

mobilisent régulièrement pour participer à cette interAMAP, apportant des éléments de réflexion supplémentaires aux échanges des groupes AMAP.

- **L'interAMAP Sud 78 – Ouest 91** est née de la scission de l'interAMAP Essonne : privilégiant une cohérence territoriale plutôt qu'administrative, les groupes en AMAP de l'ouest de l'Essonne ont invité les groupes du sud des Yvelines. Elle s'est réunie 3 fois. L'interAMAP concerne 28 groupes, ainsi que des producteurs.
- **L'interAMAP Nord 78** s'est réunie pour la première fois en décembre 2011, et concerne 14 groupes. Elle s'est réunie 5 fois en 2013.

Les principaux questionnements soulevés dans les interAMAP sont :

- Comment dialoguer et faire circuler l'information entre les groupes et avec le collectif du Réseau ?
- Comment mutualiser les outils, les pratiques ?
- Comment éviter certaines embûches que rencontrent parfois les groupes dans leur partenariat ?

Un travail spécifique sur la charte a été fait dans pratiquement toutes les interAMAP.

Afin de relayer véritablement au niveau local les actions impulsées au niveau régional, un catalogue interAMAP a été élaboré présentant 3 chantiers thématiques : campagne de mobilisation pour une agriculture citoyenne dans le cadre de la loi d'avenir et des municipales 2014, réflexion sur les contrats fruits, mise en place des cagnottes solidaires pour soutenir l'activité du paysan. Ce catalogue a été diffusé aux interAMAP mi-novembre, avec l'invitation d'orienter une ou plusieurs de leurs prochaines réunions autour d'un ou plusieurs de ces chantiers, en fonction de leurs centres d'intérêt particuliers. *Actualisé régulièrement selon les chantiers menés au Réseau, ce travail se poursuivra en 2014.*

La présence quasi systématique d'un administrateur ou d'un salarié du Réseau doit permettre d'améliorer le dialogue entre le niveau régional et le niveau local.

# LES JOURNÉES INTERPAYSANS EN AMAP : UN ESPACE PRIVILÉGIÉ D'ÉCHANGES ENTRE PAIRS

DEUX JOURNÉES D'ÉCHANGE SUR LE TERRAIN ENTRE PAYSANS.

*Eric Châtelet, référent journées inter-paysans*

Qu'ils soient en première année d'installation ou avec plusieurs années d'expérience, les paysans se questionnent ou rencontrent des difficultés dans leur travail quotidien. Ces interrogations doivent pouvoir être partagées entre paysans. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques doit bénéficier à tous avec l'objectif de pouvoir assurer les engagements pris dans le partenariat AMAP. Des journées d'échanges, les « Journées Inter-



paysans », sont organisées afin de permettre aux paysans d'échanger sur leurs pratiques et de trouver des solutions aux différents problèmes qu'ils soient d'ordre techniques ou organisationnels.

En 2013, les producteurs en AMAP en Ile-de-France se sont réunis lors des « Journées Inter-paysans » pour partager leur expérience et enrichir leurs pratiques agricoles et amapiennes à deux reprises :

- le dimanche 28 juillet 2013, en Seine et Marne, sur l'exploitation d'Aurélia et Christophe Opoix,
- le dimanche 18 août 2013, en Sud Essonne, sur l'exploitation de Florent Sebban et Sylvie Guillot.

Sur les deux exploitations ces journées de rencontre ont permis à la vingtaine de participants de :

- visiter l'exploitation et échanger sur les pratiques agricoles, chaque participant amenant sa propre expérience

- prendre part au processus de révision de la Charte des AMAP.

Les principales questions soulevées par les participants ont été : comment mettre en œuvre la Charte ? Comment amener les amapiens et paysans à aller vers cet idéal décrit dans la Charte ?

Le projet de mise en place d'une Démarche Participative de Progrès a été discuté ainsi que le souhait de développer l'agriculture biologique et paysanne et favoriser l'installation.

Ces deux journées très riches ont été l'occasion de prendre en compte le point de vue des producteurs et d'alimenter le débat.

## RENCONTRES DES ADHÉRENTS RELAIS

### LE ROLE-CLEF DES ADHERENTS RELAIS PRIS EN COMPTE DE MANIERE CROISSANTE

---

*Michel Frechou, référent adhérent-relais*

La 1ère rencontre régionale des adhérents relais en Île-de-France s'est tenue le 17 novembre 2013 dans les locaux du Réseau au 24 rue Beaubourg, Paris.

Cette journée a rassemblé 24 amapiens, représentant 17 groupes en AMAP.

Un questionnaire avait été préalablement envoyé à l'ensemble des adhérents relais identifiés et 54 personnes y ont répondu et se sont dit être intéressées par cette question.

Les échanges ont principalement porté sur la communication établie et/ou à établir entre groupes AMAP et Réseau AMAP-IdF et ont conduit à dessiner le portrait type de l'adhérent relais.

Les adhérents relais, dont le nom sera peut-être amené à évoluer, sont les amapiens qui font le lien entre l'échelon régional du Réseau AMAP-IdF et leur groupe. Deux au sein d'un même groupe, ils sont chargés de relayer, en les animant, les informations du Réseau vers leur groupe et inversement. Cela suppose qu'ils connaissent bien le Réseau AMAP-IdF et les adhérents de leur groupe et qu'ils soient identifiés (au sein de leur groupe et par le Réseau AMAP-IdF) comme l'interlocuteur privilégié pour échanger et transmettre au mieux les informations, quelles qu'elles soient.

Un groupe de travail a été mis en place pour poursuivre la réflexion et mettre en œuvre concrètement ce lien avec en particulier la mise en place d'outils (forum, listes de diffusion ...).

# COMMUNICATION ET CONNAISSANCE DU RÉSEAU

2013 : UNE ANNEE MARQUEE PAR DE GROS EFFORTS DE COMMUNICATION ET DE MODERNISATION DE NOS OUTILS (WEB NOTAMMENT) POUR REpondre A DES SOLlicitATIONS ET UNE EXPOSITION MEDIATIQUE CROISSANTE.

## MIEUX CONNAITRE NOS MEMBRES AMAPIENS ET PAYSANS, DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DU RÉSEAU

---

*Michel Frechou, interlocuteur base de données*

Cette année nous avons porté un effort particulier à la collecte de données concernant le Réseau. Le formulaire interactif d'inscription nous a permis de mettre à jour notre base de données qui recense plus de 250 groupes, 190 fermes et 400 partenariats qui les relient. Les groupes AMAP peuvent désormais mettre à jour eux même leurs informations accessibles sur le site. D'autres outils ont également été mis en place (espace privé, forum...) afin de mettre en place une communication plus efficace entre les groupes et le Réseau. Un groupe de travail s'est formé suite à la réunion des Adhérents Relais qui doit décider de la meilleure utilisation de ces outils.

## ASSURER UNE BONNE DIFFUSION DE L'INFORMATION

### **Mailing**

La liste [communication@amap-idf.org](mailto:communication@amap-idf.org), regroupant plus de 700 adresses courriel d'amapiens, a continué d'être exploitée en 2013. L'utilisation de cette liste a permis de diffuser largement les informations relatives au Réseau : formations, événements internes au Réseau (AG, rencontre régionale de révision de la charte des AMAP en juin...) et externes (salons, manifestations, ciné-débats...), notes d'information (rédaction des contrats...) et diffusion de la lettre d'informations « Sous les pavés la terre ».

Certaines règles d'utilisation de cette liste de diffusion sont en cours de réflexion au sein de la commission communication (cf. paragraphe mise en place d'une commission communication), relais de certaines informations de communication externe (événements, invitation à des manifestations publiques...). Ces réflexions se poursuivent à travers le travail mené par les adhérents relais d'Île-de-France. La gestion des destinataires de cette liste reste quant à elle encore à définir.

La liste `paysans_en_amap@amap-idf.org` permet un échange d'informations avec les paysans en AMAP. Elle regroupe aujourd'hui 135 adresses de paysans d'Île de France et des départements limitrophes.

Une nouvelle liste de diffusion a été créée en 2013, celle des adhérents relais. L'adhésion des groupes AMAP au Réseau en 2013 a en effet permis d'identifier les adhérents relais de chacun des groupes et de pouvoir ainsi créer une liste fiable, qui sera mise à jour chaque année.

Les listes de diffusion des interAMAP restent un bon vecteur de communication entre les AMAP d'un même territoire pour se coordonner sur les dates des prochaines rencontres interAMAP ou pour diffuser des informations relatives à des événements locaux. Certaines initiatives de paysans ou d'amapiens à travers des mails tendent à développer un tissu relationnel plus fort, permettant d'informer les citoyens de création d'AMAP, de recherche d'un groupe AMAP par un paysan, de recherche de dynamique locale pour en créer une etc...

### **Lettre d'information « Sous les pavés la terre »**

Après plusieurs années d'irrégularité concernant la parution de la lettre d'information « Sous les pavés la terre », celle-ci a été retravaillée en juin, avec un nouveau visuel sous un format 6 pages à édition bimestrielle.

Malgré une attention particulière qui devait être portée sur la parution de cette lettre d'informations, deux numéros seulement ont été publiés (juin-juillet et octobre-novembre) en 2013 et un troisième en janvier-février 2014.

Un format 4 pages sera donc privilégié pour cette année 2014 afin de respecter une parution tous les deux mois. Également, une mobilisation plus large que l'unique cercle des administrateurs pour le comité de rédaction est à réfléchir et à promouvoir auprès des groupes locaux afin d'assurer une régularité dans la diffusion, et au-delà permettre d'enrichir le contenu des articles du Réseau.

### **Site WEB**

Le site WEB du Réseau des AMAP en Ile-de-France a permis de mettre en ligne un grand nombre d'informations accessibles par tous, avec la mise à jour régulière des rubriques agenda, focus et la publication de documents (rapports d'activités et d'orientations, lettre d'informations « Sous les pavés la terre », formulaire d'adhésion...).

En 2013 75 000 visiteurs sont venus sur notre site et ont consulté en moyenne 3 pages, après la page d'accueil, c'est la carte interactive (qui permet de localiser une AMAP) qui a été la plus visitée.

La carte interactive « Trouver une AMAP » a permis de répondre de manière concrète à de nombreux citoyens en recherche d'un groupe AMAP et parallèlement de rendre visible les groupes AMAP en recherche d'adhérents en période de renouvellement de contrats. Le statut « en création » visible sur la carte dans les informations du groupe est utile pour les AMAP qui se créent et recherchant activement de futurs amapiens.

## COMMUNICATION EXTERNE

---

*Philippe Roussel, interlocuteur Commission Communication*

### **Mise en place de la commission communication**

Le réseau reçoit régulièrement des sollicitations (cinq par semaine reçues en moyenne). Il n'y a pas de temps salarié dédié à ce domaine qui était géré jusqu'à l'automne 2013, exclusivement par un administrateur. Le nombre de sollicitations à traiter qui demande un temps de travail assez conséquent et les difficultés à saisir la pertinence et l'envergure de certaines sollicitations quand le travail est fait seul, a conduit à des difficultés et des lenteurs dans les réponses apportées.

Il a été décidé de créer une commission communication, avec un rendez-vous hebdomadaire, en réunion téléphonique. Ces réunions ont démarré le premier mardi d'octobre et elle a traité jusqu'à fin décembre 72 sollicitations. Le groupe est composé de 5 administrateurs (dont un paysan) et d'une salariée, pour être en mesure de saisir et évaluer chacune des sollicitations ; l'objectif étant de décider de la suite à donner et de la prise en charge soit par un volontaire soit par un extérieur au groupe (personne ou structure). Le traitement de ces sollicitations est grandement facilité par la synthèse sous forme de tableau de données, accessible par les membres du groupe dans un fichier partagé qui sert de support durant la réunion téléphonique. La colonne « Qui s'en charge » est remplie en cours de réunion et la personne qui se propose renseignera une autre colonne « nature du suivi ». Ce tableau dynamique, permet d'une semaine sur l'autre de vérifier l'état d'avancement du traitement de la sollicitation. Cette structuration a permis de s'assurer que toutes les sollicitations aient été traitées sous une période de 15 jours maximum et d'assurer ainsi une présence du Réseau à l'extérieur.

Les types de sollicitations reçues peuvent être classés en quatre types : transfert d'une information (1/3), demande d'intervention (1 /2), demande de soutien (10 %), proposition de

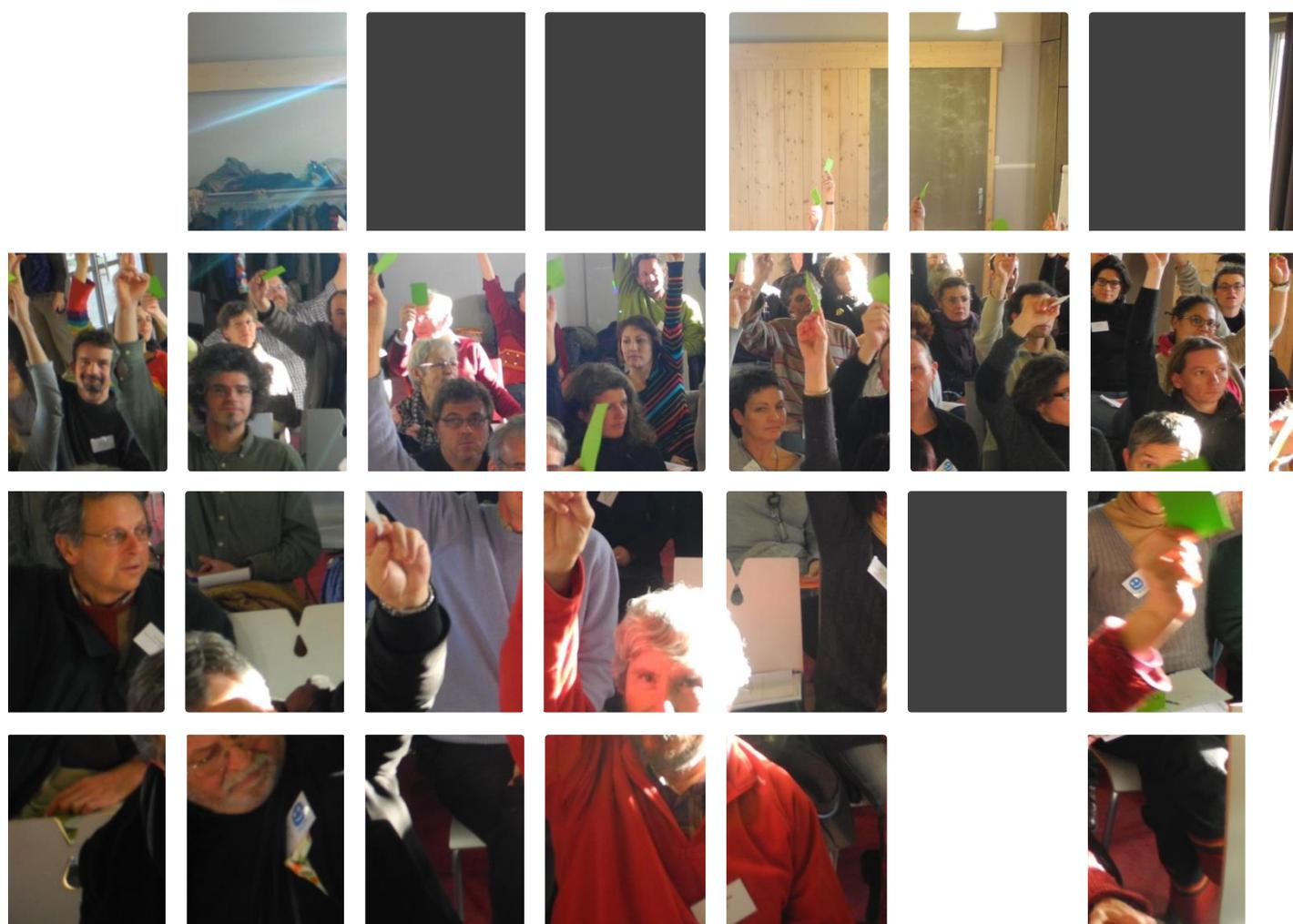
partenariat (10 %). Pour disposer d'une vision globale des sollicitations reçues, une classification a été réalisée dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE SOLLICITATION	NATURE DE LA SOLLICITATION	TOTAL PAR TYPE	TOTAL PAR NATURE DE LA SOLLICITATION
information	relais	24	16
Information	diffusion		8
intervention	débat		13
intervention	présentation/conférence		2
intervention	visite	36	1
intervention	Interview/entretien		18
intervention	présence		2
soutien	aide financière		0
soutien	pétition	5	3
soutien	promotion		2
partenariat	communication		1
partenariat	stand	7	2
partenariat	événement		1
partenariat	accompagnement		3

Ce fonctionnement a permis de créer une dynamique d'échanges et d'approfondissement des sollicitations extérieures qui sera reconduit en 2014 ; elle a aussi conduit à un travail collaboratif entre administrateurs et salariés qui permet de renforcer l'efficacité du Réseau.

### Participation à des événements

Le Réseau AMAP-IdF s'est mobilisé plusieurs fois au cours de 2013 pour participer à des événements : Ferme à Paris organisée par la Confédération Paysanne dans le cadre de la campagne « Envie de paysans » fin mai, Caf'éco « alimentation et solidarité » dans le cadre des 30 ans des Cigales et Journée bio « Jamais trop bio » par les Acteurs du Paris Durable en juin, Festival Kiosquorama en septembre, Marche contre Monsanto en octobre etc.



# ANIMER LA CONSTRUCTION COLLECTIVE DE L'ETHIQUE

# CHANTIER DE REECRITURE DE LA CHARTE DES AMAP

UN ROLE PHARE DANS LA REECRITURE DE LA CHARTE NATIONALE. LA PRISE EN COMPTE DE NOUVEAUX BESOINS, NOTAMMENT HORS MARAICHAGE.

*Laurent Marbot, référent DPP*

Fin 2012, nous nous interrogeons sur la faisabilité d'un tel projet dans le délai imparti par le Miramap qui était d'une année. La priorité était alors la mise en place de la Démarche Participative de Progrès qui nous permettrait de mieux nous connaître en analysant collectivement nos pratiques. La dynamique nationale ayant pris, nous avons décidé de nous y engager pleinement en essayant d'en faire un tremplin pour la mise en place de la Démarche Participative de Progrès. L'animation de ce chantier a donc été transmise au groupe de travail DPP.

Le premier lieu du débat fût l'AG du réseau (février 2013), qui nous permis de poser les bases de notre vision commune de la nouvelle charte :

- Rôle de la Charte
- Valeurs incontournables qui devraient figurer dans la Charte des AMAP
- Pratiques incontournables qui devraient être respectées par les AMAP

L'AG du Miramap (mars 2013) nous a permis de rencontrer des représentants des autres réseaux régionaux et d'échanger sur notre vision de la charte. Si le consensus fut facile sur nos valeurs et nos pratiques, le débat s'est conclu sur deux visions opposées : « la charte est-elle un cahier des charges ou une boussole ? ».

Suite à la réalisation et à la diffusion d'un kit d'animation par le Miramap (mars 2013), les interAMAP et les groupes se sont mobilisés de différentes manières afin de recueillir les avis des amapiens et des producteurs. Nous avons ensuite organisé des Assises territoriales (juin 2013) afin de répondre collectivement, au nom du Réseau AMAP-IdF, aux questions posées. L'objectif était d'arriver à une décision construite collectivement, que porterait le Réseau au sein du Miramap et qui aurait donc plus de poids que des réponses individuelles.



Les éléments principaux ayant émergé des échanges sont les suivants :

- Consensus des présents pour une charte courte et synthétique ;
- Accord de la majorité pour une charte d'objectifs qui serait accompagnée d'éléments pour mesurer / évaluer comment atteindre ces objectifs.

Afin de synthétiser au niveau national les résultats des Assises territoriales, une rencontre a été organisée fin juin à Lyon. Ce week-end a réuni une quinzaine de représentants de réseaux régionaux de toute la France, dont la plupart étaient consomm'acteurs, trois producteurs et deux salariées. Les échanges avaient pour objectif de traiter et de synthétiser la matière issue des Assises régionales menées en mai et juin. Principaux points saillants des échanges :

- Accord global pour une charte d'objectifs qui doit être accompagnée d'éléments type cahier des bonnes conduites, un règlement d'usage ou document juridique (pour le Réseau AMAP-IdF, la Charte doit être accompagnée par la Démarche Participative de Progrès) ;
- Lien avec l'agriculture paysanne et l'agriculture biologique : accord global pour que la Charte se nourrisse du contenu de ces deux notions, mais sans faire référence à la Charte de la Confédération Paysanne ni au label AB ;
- Une autre question s'est posée sur l'inscription dans la Charte de la possibilité de partenariats AMAP avec les artisans non producteurs (notamment boulangers) ; les échanges ont souligné l'importance de préciser dans la Charte le sens du terme « association » et de réaffirmer la prédominance du soutien à l'agriculture paysanne.

Un comité inter-régional de réécriture a ensuite été constitué : Elisabeth Carbone (amapienne membre du bureau du Miramap – Limousin), Léo Coutellec (amapien président du CA d'Alliance Rhône Alpes, porte-parole du Miramap), José Florini (amapien – Alliance Provence), Laurent Marbot (maraicher, membre du Collectif du Réseau des-AMAP IdF), Claudine Lehon (amapienne – Alliance Provence).

La mission du groupe était de proposer une charte qui serait soumise à amendements à partir de septembre 2013. Le timing proposé a rendu difficile la participation des paysans, nous avons donc profité des journées interpaysans estivales afin d'impliquer les paysans du Réseau AMAP-IdF (entre 15 et 20) dans ce chantier. Les remarques et commentaires de chacun-e ont permis à Laurent d'enrichir ses réflexions à apporter au comité de réécriture.

En septembre, suite à la diffusion de la proposition de charte, les interAMAP se sont emparées du débat par l'organisation de 6 réunions en un mois : Sud77 (19/09), Oyes (26/09), Lacisbio (03/10), PCS 92-94 (09/10) et Paris Nord (11/10 et 22/10). Au final : 115 amendements au projet de Charte sont remontés d'Île de France, issus de 50 groupes et 15 paysans soit au total environ 150 personnes ; envoyés au Miramap début novembre, après un premier travail de tri et de regroupement en thématiques.

Au niveau national près de 400 amendements ont été envoyés, ils ont été analysés afin d'être regroupés par thèmes de débats constituant le contenu des Assises nationales :

- Terminologie amapien / co-producteur
- Education populaire
- Producteur/consommateur
- Modèle d'agriculture défendu par les AMAP
- Amélioration des pratiques

Le Réseau AMAP-IdF s'est fortement impliqué dans la co-organisation de ces Assises qui avaient lieu en Île de France à Villarceaux (Val d'Oise). Sur plus d'une centaine de participants, 42 venaient d'Île de France– dont 10 membres du Collectif et 9 producteurs (sur 20 au total) ; Les 4 membres de l'équipe salariée ont assuré une grande partie de la logistique et de l'animation, la qualité de ce travail a été unanimement reconnue par les participants.

Ce week-end, riche et d'une grande qualité en matière d'écoute et d'intelligence collective, a abouti à l'approbation du fond et en grande partie de la forme de la charte à une quasi-unanimité. Le comité de réécriture a été chargé de se reconstituer afin de réaliser les corrections et mises en forme nécessaires et de proposer un texte définitif, à soumettre au vote des adhérents à l'AG du Miramap des 15 et 16 mars 2014

En conclusion, la charte issue des Assises nationales correspond assez bien aux idées qui ont émergées lors des différents débats en Ile de France.

**C'est un texte boussole, qui n'édicte pas des règles mais pose nos valeurs et objectifs communs, tout en préservant la diversité et la créativité de nos partenariats.**

Les nombreuses démarches collectives qui ont eu lieu durant ce chantier ont lancé une belle dynamique au sein du Réseau... A nous de nous atteler aujourd'hui pour continuer à la développer dans les années à venir, afin de relever les nouveaux grands défis qui nous attendent : appropriation de la charte, poursuite du développement des interAMAP, mise en place de la Démarche Participative de Progrès !

# ADAPTER LES CONTRATS HORS MARAICHAGE

---

Tenant compte de la multiplication des contrats autour des productions hors-maraîchage, le Réseau des AMAP IDF a souhaité s'engager auprès des paysans comme des groupes pour animer et renforcer ces partenariats.

Cette année 2013 a été orientée principalement autour de la filière arboricole. Ne représentant que 1% de la SAU régionale en agriculture biologique, il apparaissait important de pouvoir développer et soutenir la production de fruits à travers le partenariat AMAP qui apporte une sécurité financière à l'arboriculteur. Un travail de recensement et de mise en relation avec les arboriculteurs a été mené : ce sont au total 12 arboriculteurs engagés dans un partenariat AMAP sur le territoire enquêté (région francilienne et départements limitrophes) dont 7 installés en Ile-de-France.

Le frein majeur des partenariats « fruits » soulevé est celui de l'organisation logistique de la livraison. La multiplication du nombre d'AMAP (moyenne de 12 AMAP/arboriculteur) amène tout arboriculteur, pour écouler une partie de sa production, à augmenter le nombre de ses distributions. Au-delà de ce frein organisationnel, la majorité des contrats actuels ne reflètent pas les valeurs portées par les AMAP avec des rédactions différentes d'un contrat à l'autre : respect du partage des risques en cas d'aléas climatiques plus ou moins forts, revenu plus ou moins juste pour le producteur...

Les entretiens auprès des arboriculteurs se poursuivront donc en 2014. De la même manière des temps de réflexion seront menés auprès des groupes AMAP au sein d'interAMAP afin de définir collectivement des leviers d'actions (mutualisation des distributions...) pour le bon développement de la filière arboricole en Ile-de-France.



FAVORISER L'INSTALLATION DE  
PAYSAN-NE-S EN AMAP POUR  
DEVELOPPER L'AGRICULTURE  
PAYSANNE

# UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PORTEURS DE PROJET DE PLUS EN PLUS COMPLETE

UNE PROFESSIONNALISATION CROISSANTE DE L'ACTIVITE « PORTEUR DE PROJET ». UN SUIVI DANS LA DUREE INCLUANT LES DIMENSIONS TECHNIQUES ET, DE PLUS EN PLUS, FINANCIERES.

---

## UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DE PLUS EN PLUS PROFESSIONNEL

Dans l'objectif d'amélioration de l'accompagnement des porteurs de projet, le Pôle Abiosol a défini fin 2012

Une Charte d'accompagnement qui clarifie la posture d'accompagnement ainsi qu'une Convention d'accompagnement qui clarifie les engagements de l'accompagnateur référent et ceux du porteur de projet. Le rôle du référent est notamment d'accompagner le porteur de projet dans sa démarche de construction de son projet, de lui proposer des outils de réflexion, de l'orienter vers les différentes formations, stages et visites ou personnes ressources et réseaux pertinents pour avancer dans sa réflexion.

La mise en place de ces outils a permis de faire un point de situation avec l'ensemble des porteurs de projet dont certains ont abandonné ou mis en pause leur projet.

Ainsi fin 2013, 95 porteurs de projet ont signé une convention ou le feront très prochainement. 30 d'entre eux ont pour accompagnatrice référente la salariée du Réseau des AMAP-IdF.

En 2013, les porteurs de projet candidats sur les pistes foncières de Magny les Hameaux (78) et du Montguichet (77) soit 7 au total ont reçus un accompagnement individuel spécifique pour le montage de leur dossier de candidature.

## UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF DE PLUS EN PLUS RICHE

L'offre d'accompagnement collectif s'étoffe d'années en années : chaque structure développe de nouvelles actions tout en poursuivant les actions réussies des années précédentes.

**Parmi les actions communes du Pôle Abiosol, en 2013, le Réseau AMAP-IdF s'est investi dans les actions suivantes :**

- La formation « De l'idée au projet »

Formation clef pour les porteurs de projet, cette formation est organisée chaque année et a réuni 15 participants en 2013. Cette formation a pour objectif d'aider les personnes en début de réflexion à formaliser un projet agricole viable. Elle est destinée aux porteurs « d'idées » ou « d'envies » d'installation agricole dont les projets sont encore trop peu aboutis pour pouvoir se concrétiser. Le public cible est constitué notamment de personnes en reconversion professionnelle, non issues du monde agricole et désireuses de développer une activité agricole ou agri-rurale dans le milieu rural ou péri-urbain francilien. La formation a été organisée sur la base des formations des années précédentes, modifiée et adaptée en fonction de l'évaluation des stagiaires.

- Les « cafés installations »

Les « cafés installations » sont des moments conviviaux d'échanges entre porteurs de projet autour d'un thème et en présence de personnes ressources. Ainsi en 2013, les thèmes ont porté sur « quel matériel faut-il pour s'installer ? » et « ne rien oublier d'important au moment de l'installation ». Des cafés installations « spécial foncier » ont également été mis en place en 2013 dans le but de présenter les différentes pistes foncières mais aussi de créer du lien entre les porteurs de projet et favoriser la constitution de collectifs de paysan.

**Deux formations spécifiques aux problématiques AMAP ont été mises en place en 2013 :**

- La formation « Devenir paysan en AMAP »

Une formation spécifique destinée aux futurs producteurs en AMAP a été mise en place en 2013 par le Réseau AMAP-IdF. En effet, pour garantir la solidité et la pérennité d'un partenariat, il est essentiel de connaître les principes fondamentaux d'un partenariat en AMAP et leur déclinaison en pratiques concrètes, de comprendre les éléments clés pour le bon déroulement d'un partenariat en AMAP (étapes de mise en place, communication...), d'identifier l'impact d'une commercialisation en AMAP sur son système de production et de calculer le prix d'une part de récolte. Cette nouvelle formation aborde ces différents points sur 3 jours et a réuni en 2013 9 participants.

- La formation « Construire son planning de semis en AMAP »

En AMAP, la production doit être diversifiée et régulière toute l'année. La planification de la production qui permet d'appréhender dans le temps et dans l'espace la gestion des cultures est donc un élément clef pour produire en continu des produits diversifiés, utiliser au mieux les surfaces disponibles, et éviter des trous de productions ou encore des surplus. Le Réseau AMAP-IdF a mis en place une formation sur la planification de la production en AMAP. 5 porteurs de projet en ont bénéficié en 2013. Les objectifs de cette formation sont de transmettre les principales clefs pour planifier la production, d'échanger sur le calendrier de production des principales variétés, de comparer différentes méthodes et outils de planification. Laurent Marbot, Eric Châtelet, Guilain Vergé, maraichers en Essonne étaient les intervenants tout au long de la formation.



## UNE NÉCESSITÉ DE DISPOSER DE RÉFÉRENCES TECHNICO-ÉCONOMIQUES FIABLES POUR MONTRER LA VIABILITÉ DU MODÈLE AMAP

Afin d'améliorer l'appui et l'accompagnement aux candidats à l'installation (souvent hors cadre familial) et de mieux sensibiliser et convaincre les acteurs des territoires (notamment les élus des collectivités ou les acteurs du monde agricole) sur la pertinence de l'agriculture promue par le Pôle Abiosol, il est nécessaire de disposer d'analyses économiques fiables des différentes exploitations en maraichage biologique. Une étude a donc été initiée en 2013 et se poursuivra en 2014.

Les deux principaux objectifs poursuivis par cette étude sont de :

- mettre à disposition des accompagnateurs des références technico-économiques en vue d'un meilleur accompagnement à l'installation et soutien aux maraîchers déjà en place
- apporter une connaissance de la réalité technico-économique des exploitations maraîchères biologiques franciliennes à l'ensemble des acteurs concernés par l'installation agricole.

## L'offre d'accompagnement complète proposée aux porteurs de projet en 2013 par Abiosol

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT	INTITULE ET STRUCTURES ORGANISATRICES
Sensibilisation des porteurs de projet / Informations générales	Réunion d'accueil (R-AMAP IdF/GAB/TDL/CDP)
Accompagnement individuel (global et thématique)	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le porteur de projet dans la maturation de son projet</li> <li>▪ Etablir un plan d'action</li> <li>▪ Suivre et actualiser/adapter le plan d'action pendant la durée de l'accompagnement</li> </ul> <p>Au minimum un 1<sup>er</sup> entretien par an (R-AMAP IdF/GAB/TDL/CDP)</p>
Formations	<p>Formation sur la construction du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De l'idée au projet (R-AMAP IdF/GAB/TDL/CDP)</li> </ul> <p>Formation thématique pour approfondir un volet/une thématique du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chiffrer son projet (AFOCG 45 / CDP)</li> <li>▪ Planification de la production en AMAP (R-AMAP IdF)</li> <li>▪ Devenir paysan en AMAP (R-AMAP IdF)</li> <li>▪ Le tutorat par des professionnels en agriculture (CDP)</li> <li>▪ S'installer en maraichage biologique sur une petite surface (CDP)</li> <li>▪ Enregistrer sa comptabilité (R-AMAP IdF)</li> </ul> <p>Formations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Auto-construction d'outils en maraichage biologique (CDP)</li> <li>▪ Comprendre son sol (CDP)</li> <li>▪ Réglage et entretien du matériel (CDP)</li> </ul>

- Produire ses plants maraichers (CDP)

Mettre en place un petit atelier de poules pondeuses sur son exploitation (CDP/GAB)

#### Informations

- Pistes foncières (TDL)
- Formations existantes (R-AMAP IdF/GAB/TDL/CDP)
- Offres d'emploi (GAB)

Visites de ferme (GAB)

#### Conseil

- Sur les pistes foncières
- sur le foncier (baux)
- sur les AMAP (mise en place d'un partenariat AMAP)
- économique (chiffrage de projet)
- sur les financements à l'installation
- sur l'agriculture biologique

((R-AMAP IdF/GAB/TDL/CDP)) et nos partenaires (AFOCG 45 : Comptabilité et gestion de l'exploitation, AS77 : conseil juridique, Chambres d'Agriculture : conseil technique et aides à l'installation)

#### Mise en situation

- stages courts (GAB/CDP)
- stages longs (GAB/CDP)
- parrainage (GAB)
- tutorat (GAB)
- couveuse (CDP)

#### Temps d'échanges

- Cafés installation ((R-AMAP IdF/GAB/TDL/CDP)

Visites de ferme (GAB)

# DES ACTIONS POUR APPUYER LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE ET BIOLOGIQUE

---

## Développer des partenariats avec des acteurs de la finance solidaire et les accompagner dans leurs actions en faveur du financement des projets en agriculture biologique

- Île de France Active

Le réseau Île-de-France Active (IDFA) souhaite développer sur le territoire francilien ses interventions agricoles et agri-rurales prioritairement en finançant des **exploitations de petites tailles** qui s'inscrivent dans une agriculture de proximité respectueuse de son environnement. Ces installations sont considérées par le réseau comme génératrices d'emploi et pleinement dans ses publics prioritaires (créateurs d'entreprises éloignés de l'emploi ; entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire). Dans ce cadre, IDFA a lancé le projet « *Labo francilien du financement de l'agriculture de proximité* » ayant pour finalité d'accompagner la structuration financière et le développement économique de la filière agricole de proximité en Ile-de-France. A ce titre, le réseau IDFA souhaite associer le Réseau AMAP-IdF dans sa réflexion notamment au travers de l'étude menée sur les références technico-économiques par le Pôle Abiosol et le développement du financement participatif de l'agriculture de proximité par les citoyens (Cf. cagnottes solidaires).

- Initiative Melun Val de Seine Sud Seine et Marne

Aujourd'hui, toutes les plateformes peuvent s'engager sans contrainte dans le financement des activités agricoles. Un comité sur le financement des projets agri-ruraux, auquel a participé le Réseau AMAP-IdF et piloté par Initiative Ile-de-France, a réfléchi aux besoins des territoires ruraux et à la mise en place d'un **prêt d'honneur agricole** pour y répondre. En Ile-de-France, environ 50% des entrepreneurs agricoles ne bénéficient pas de la DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs) car ils ne remplissent pas les critères d'âge ou de diplôme. Ils ne peuvent donc pas mobiliser de prêts bancaires pour créer leur entreprise. D'où l'intérêt du prêt d'honneur qui leur permettra d'augmenter leur apport personnel et de faire levier sur les prêts bancaires. L'expérimentation d'Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne a été lancée début 2013 avec un fonds dédié de 50 000 € et pour objectif l'accompagnement et le financement de 5 projets en un an. A ce jour les objectifs sont dépassés puisque 7 projets ont été menés.

- Miramap

Le Réseau AMAP-IdF a formalisé un partenariat avec le Miramap pour travailler à une meilleure relation et une meilleure connaissance mutuelle entre le monde agricole d'une part et le monde de la finance solidaire d'autre part. C'est dans ce cadre-là que le Réseau AMAP-IdF a co-organisé et co-animé les **ateliers sur les cagnottes solidaires lors du festival de la transition** à Cluny les 25 et 26 mai derniers. C'est aussi dans ce cadre que le Réseau AMAP-IdF a participé à la rédaction et à la relecture de l'ouvrage collectif « *Une autre finance pour une autre agriculture* » dont la soirée de lancement s'est déroulée à Paris le 7 novembre dernier.

### Développer de nouveaux outils

- Cagnottes

Le Réseau AMAP-IdF, dans le cadre du Pôle Abiosol, s'était engagé dans l'étude de faisabilité de la mise en place de cagnottes de solidarité en Ile de France. En 2013, il a contribué à un travail plus approfondi, la réalisation des outils et la co-construction avec le Miramap d'ateliers de formation pour essaimer le modèle de cagnottes solidaires.

- Supports pédagogiques

En 2012, le Réseau AMAP-IdF a élaboré un document de référence sur « Comment financer mon installation agricole ? » - qui recense l'ensemble des aides mobilisables lorsqu'on s'installe, mais également l'ensemble des acteurs de la finance solidaire qui peuvent intervenir dans le financement d'un projet agricole - afin de le diffuser aux porteurs de projet intéressés. Ce document a été réactualisé en et remise en forme pour une meilleur diffusion en 2013. Il a en particulier été diffusé aux participants à la formation « De l'idée au projet » et en accompagnement individuel auprès d'une trentaine de porteurs-euses de projets.

Le Réseau AMAP-IdF a aussi participé à l'élaboration et la diffusion du livre « Une autre finance pour une autre agriculture » en collaboration avec le Miramap et la fiche pratique « Prêt d'honneur Agricole » en collaboration avec Initiative Melun Val de Seine Sud Seine et Marne.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'INSTALLATION

UNE DEMARCHE ACTIVE POUR ACCOMPAGNER LES GROUPES DE CITOYENS ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES AFIN DE DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE PROXIMITE SUR LEUR TERRITOIRE.

Les différentes structures composant le Pôle Abiosol sont fréquemment sollicitées par des groupes de citoyens, souvent en AMAP, et des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, départements) désireuses de développer des projets en agriculture biologique sur leur territoire, notamment via le système AMAP. L'organisation des actions du pôle Abiosol a évolué pour gagner en efficacité et en pertinence. Ainsi, chaque structure participe de façon complémentaire aux actions menées, en fonction de ses spécificités. La coordination est assurée par un-e salarié-e de chaque structure et le pilotage des projets est réparti en fonction du temps consacré par chaque structure, toujours dans un esprit fort de concertation et de collaboration. En 2013, le Réseau AMAP-IdF a accompagné un certain nombre de territoires pour faciliter l'installation de paysans en Île de France. Ce travail s'organise autour de 3 axes:



- Former et sensibiliser les acteurs du territoire
- Accompagner des projets de territoires par le « dialogue territorial »
- Développer des partenariats « stratégiques » pour l'intervention en faveur d'une agriculture écologiquement et socialement responsable.

# **F**ORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

## **Formation des acteurs des collectivités territoriales en matière d'agriculture et d'enjeux liés à l'aménagement du territoire**

L'objectif principal des formations à destination des élus et salariés des collectivités locales est de les sensibiliser aux enjeux d'une agriculture de proximité et durable et de détailler avec eux les outils d'aménagement utilisables pour préserver les espaces agricoles sur leur territoire. Il s'agit également de leur transmettre les éléments nécessaires à une installation durable (prérequis à l'installation) et de leur faire rencontrer des jeunes installés en agriculture biologique en Ile de France.

Au cours de l'année 2013 le Réseau AMAP-IdF – dans le cadre du Pôle Abiosol - a proposé le module de formation – sensibilisation des élu-e-s (dont le contenu a été défini au second semestre 2011, et réadapté à l'été 2013) à différents acteurs : à des partenaires territoriaux d'une part et des organismes de formation d'élus territoriaux d'autre part. C'est ainsi que dans le cadre de son partenariat avec le CEDIS (centre de formation des élu-e-s locaux) que nous avons donné une formation « les enjeux de l'installation de nouveaux paysans en Ile-de-France » à 25 élu-e-s EELV de la région et une dizaine de leurs collaborateurs à la Bergerie de Villarceaux.

Pour alimenter ces formations, nous avons diffusé les plaquettes « Pôles Abiosol – accompagnement des collectivités territoriales », un document ressource sur l'état des lieux de l'installation en Ile-de-France, ainsi qu'un film de sensibilisation sur l'installation en maraichage biologique en Ile de France qui s'appuie sur l'expérience de l'installation d'un couple de jeunes installés à Pussay (91).

## **Formation des citoyens en matière d'agriculture et d'enjeux liés à l'aménagement du territoire**

Au fur et à mesure de l'accompagnement des acteurs impliqués dans des projets agricoles de territoires, le Pôle Abiosol a constaté que les citoyens, pour la plupart adhérents de nos réseaux, étaient de véritables leviers pour faire émerger des projets agricoles. En effet, ils sont les mieux placés pour connaître leur territoire, et sensibiliser les élus à la prise en compte des problématiques. Pour ce faire, il s'est avéré nécessaire de former ces citoyens à différentes problématiques. C'est pourquoi le Réseau AMAP-IdF en partenariat avec le Pôle Abiosol a développé deux modules de formation, d'une journée: « Comprendre la réalité de l'installation en agriculture biologique en Ile de France » et « Préserver les terres de ma commune ».

Le premier module « Comprendre la réalité de l'installation en agriculture biologique en Ile de France » a pour objectif de permettre une meilleure compréhension de la problématique

foncière en Ile de France d'une part, et du parcours à l'installation des porteurs de projet d'autre part.

Le second module, « Préserver les terres de ma commune » a pour objectif de refaire le lien entre agriculture et paysage, mais aussi d'aborder la question du fonctionnement des collectivités territoriales et des documents d'urbanismes, et enfin de présenter des outils de préservation du foncier tel que la ZAP.

Ces deux formations n'ont pu avoir lieu en l'état faute de participants. En effet, cette année nous avons concentré nos efforts sur l'appui aux groupes mobilisés sur l'installation en diffusant les fiches pédagogiques réalisées dans le cadre de ces formations, notamment sur les prérequis à l'installation agricole. La diffusion de ces fiches pédagogiques s'est accompagnée d'un temps d'échange pour faciliter leur appropriation.

## ACCOMPAGNER DES PROJETS DE TERRITOIRES PAR LE « DIALOGUE TERRITORIAL »

Les membres du pôle Abiosol (salariés et bénévoles) avaient travaillé au cours de l'année 2010 à une formalisation des réponses à apporter aux sollicitations de collectivités territoriales à l'échelon local et de groupes de citoyens mobilisés sur leur territoire et de porteurs de projet souhaitant s'implanter sur un territoire particulier. La méthode du dialogue territorial permet à l'ensemble des acteurs n'ayant pas l'habitude d'échanger ensemble de produire des projets de territoire conforme aux attentes et besoins de différents acteurs (citoyens notamment). Le pôle Abiosol a mis en avant dans ses accompagnements cette posture pour privilégier la mise en relation et la co-construction entre acteurs tout au long de l'année 2013.

En 2013, une attention particulière a été portée sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Etablissements Publics d'Aménagement (EPA). Ainsi, 3 types de réponses complémentaires ont été apportés aux sollicitations des collectivités, des groupes citoyens et des porteurs de projet dans cette perspective de dialogue territorial :

1. Des rencontres sur le territoire concerné : cette étape vise à permettre une analyse du contexte et de la demande. Elle permet une première sensibilisation des acteurs et de réunir les premiers éléments de caractérisation des terres (en terme agronomique et de maîtrise foncière), du territoire, du projet, des besoins des acteurs déjà mobilisés, etc.

Communauté de communes du Val d'Essonne : Rencontres avec le DGS, pour évaluer l'opportunité d'intégrer la compétence agricole de cet EPCI. Le Pôle Abiosol a été identifié comme interlocuteur incontournable pour le développement de projet agricole biologique et solidaire.

Communauté d'agglomération du Val d'Orge : Rencontres avec le DGS pour échanger sur le projet d'un pôle d'agriculture biologique sur l'ancienne base aérienne de Bretigny et les opportunités de participation du pôle Abiosol à ce projet.

EPA Marne : Participation aux réflexions d'une pré-étude de faisabilité sur le projet « Cœur de ville à Montévrain ». Le pôle Abiosol a été identifié pour la phase de mise en œuvre.

EPA Plaine de France : Sollicitation pour suivre un schéma agricole qui prévoit de passer de 8000 à 7000 ha agricoles.

EPA ORSA : Participation au Comité de Pilotage pour le projet « agriculture de proximité sur la Plaine de Montjean ».

## 2. La proposition, l'initiation et la réalisation d'accompagnements :

- par la réalisation d'un diagnostic de territoire lorsque le projet est à ses prémices (l'idée d'un projet est déjà présente mais les acteurs, les terres et/ou le projet ne sont pas précisément définis).
- par l'accompagnement de dynamiques locales en place : c'est le cas lorsque le Pôle Abiosol est sollicité alors que le projet est déjà lancé. Il propose alors une animation des échanges entre les acteurs mobilisés, une mise en réflexion sur les objectifs et besoins auxquels doit répondre le projet, un guide dans la collecte de données complémentaires et/ou une éventuelle mise en relation avec des porteurs de projet.
- par la proposition d'animation de démarches de dialogue territorial lorsque les acteurs entrent en réflexion sur l'usage de leur territoire.

Communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines : Le Pôle Abiosol accompagne la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY) sur une période d'un an (renouvelable) dans la réalisation d'un diagnostic et la co-construction d'un projet de territoire sur la parcelle de la Croix au Buis à Magny les Hameaux. Afin de garantir la réussite et la pérennité de celui-ci, le Pôle Abiosol porte une attention particulière à impliquer les différents acteurs en présence, y compris les futurs agriculteurs, dans la définition et le suivi des actions. L'accompagnement vise :

- Une première phase de diagnostic, permettant d'analyser les conditions territoriales d'implantation d'une installation agricole biologique

- Un appel à candidatures aux porteurs de projet en agriculture biologique de proximité pour s'installer sur cette parcelle et l'accompagnement du et/ou des porteurs de projet pour une installation économique viable et pérenne
- La co-construction d'un projet avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet agricole choisi par la CASQY et les porteurs de projets agricoles
- La mise en œuvre du projet (travaux, éléments concrets permettant l'installation du projet agricole biologique).

A ce jour, un collectif de trois agriculteurs (maraichage, arboriculture, apiculture) a été présélectionné pour l'exploitation de la parcelle une fois les dernières études de faisabilité terminées.

Communauté d'agglomération du Val Maubuée : Le Pôle Abiosol accompagne durant 6 mois cette EPCI sur sa réflexion autour d'une gestion différenciée de ses espaces verts. Il s'agit dans un premier temps de faire un état des faisabilités en fonction des sols, de surfaces disponibles, de leur organisation, de leur accès, des possibilités du PLU en matière de bâti agricole.

3. Une mise en relation avec des porteurs de projet : le Pôle Abiosol vise à intégrer les porteurs de projet dans la réflexion en amont, comme acteur à part entière du dialogue, dès que la faisabilité foncière et agronomique des terres est assurée.

En outre en 2013, le Réseau des AMAP Ile-de-France a accompagné, dans le cadre du Pôle Abiosol, dix dynamiques de territoires autour de projets d'installation en agriculture biologique :

- Deux territoires en Seine et Marne (Montguichet/ Val Maubuée)
- Trois territoires dans les Yvelines (Magny les Hameaux, Mareil-Marly, la plaine de Montesson)
- Un territoire dans le Val de Marne (Plaine de Montjean)
- Quatre territoires dans l'Essonne (Draveil, Chevannes, Bretigny sur Orge, Morangis)

## DÉVELOPPER DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES POUR L'INTERVENTION EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le pôle Abiosol a poursuivi le développement d'une série de partenariats « stratégiques » avec plusieurs opérateurs publics ou parapublics intervenant sur la question foncière agricole et environnementale en Ile-de-France:

- Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV)

Le Pôle Abiosol travaille régulièrement en lien avec l'Agence des espaces verts (AEV) d'Ile-de-France dans sa politique d'acquisition foncière et d'installation d'agriculteurs biologiques. Depuis le premier semestre 2012, une convention de partenariat entre l'AEV et le Pôle Abiosol a été rédigée et validée par les conseils d'administration de chacune des structures partenaires du Pôle Abiosol. A ce jour, elle n'est toujours pas validée par le conseil d'administration de l'AEV, et est donc remise en discussion.

- La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais (RBFNG) :

Le Pôle Abiosol a été sollicité en septembre 2011 par la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais pour procéder à des actions communes en faveur du développement de l'agriculture biologique sur le territoire. La signature d'une convention cadre de partenariat a été pilotée par le Réseau AMAP-IdF. Elle a été rédigée en 2012 et signée en 2013, permettant de réaliser des actions communes d'animation territoriale, d'élaborer une méthodologie de veille foncière et de sensibiliser les élus aux problématiques agricoles et foncières sur l'ensemble des 126 communes de ce territoire. Cette année, deux soirées de sensibilisation ont eu lieu sur le thème de l'installation d'un paysan à Milly la Forêt.

- L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

Le Réseau AMAP-IdF, dans le cadre du Pôle Abiosol, a conclu un partenariat avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), propriétaire de foncier agricole sur l'ensemble de la région Ile de France, dans l'objectif de faire correspondre une offre de foncier et une demande de foncier pour l'installation agricole. En 2013 un travail d'identification des exploitants en fin de bail et/ou proche de la retraite a été mené afin d'entrer en contact avec eux pour évaluer les possibilités d'installer de nouveaux paysans. Un courrier a été élaboré dans cet objectif. A ce jour, notre contact à l'AP-HP a démissionné et nous restons sans nouvelle des suites de ce travail.

- Les Parcs Naturels Régionaux Paris (PNR)

#### Parc naturel région du Gâtinais

Nous avons fait une proposition de convention de partenariat qui a été transmise au CA en décembre. Nous allons réfléchir à étendre la convention avec la RBFGE en y incluant le PNR.

#### Parc naturel régional du Vexin

Nous avons les possibilités de proposer des cycles de formations, sensibilisations aux élus du territoire du PNR.

En effet, le contexte est compliqué avec une profession agricole relativement opposé à l'agriculture biologique. Un programme d'agriculture durable est en place ce qui permet de travailler sur les pratiques agro environnementales via des MAE territoriales notamment (espace à enjeu eau).

#### Parc naturel régional Oise-Pays de France

La rencontre avec la chargée des affaires agricoles a permis de présenter nos actions et ce qu'il était possible de faire sur le territoire d'un PNR. Le Parc ne peut pas s'autoriser à nous associer à ses démarches, ni ses programmes de formations. Par contre, un travail de repérage des sites, personnes, communes relais est possible. Il sera donc plus pertinent de rester pour l'instant sur des échanges informels.

- Le réseau des territoires agri-urbains

Rassemblant agriculteurs, citoyens et élus autour d'un programme d'action et d'une animation à l'échelle du territoire, les programmes agri-urbains régionaux doivent apporter des réponses concrètes pour le maintien et la valorisation de l'agriculture périurbaine. En plus des programmes existant depuis plusieurs années de nouveaux territoires se mobilisent sur ces questions.

Impulsé depuis plusieurs années par le Conseil régional d'Île-de-France, le réseau des territoires agri-urbains d'Île-de-France entend animer, en parallèle du réseau rural et périurbain, une dynamique d'échange et de mutualisation spécifique aux projets franciliens en faveur de l'agriculture périurbaine.

Dans ce cadre nous avons rencontré à deux reprises le coordinateur de réseau afin de déterminer les partenariats possibles. Au-delà de l'échange d'information sur les territoires, un mail a été envoyé aux neufs territoires de projets leurs présenter le Pôle Abiosol, ses missions et précisant que nous étions les interlocuteurs privilégiés pour faciliter l'installation de paysans en agriculture biologique de proximité sur leur territoire. En outre, cela nous a permis de renforcer nos liens avec Terre&Cité sur le Plateau de Saclay, et le Triangle vert et d'entrer en contact avec l'association Plaine d'avenir sur la plaine de Montesson et la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Nous avons aussi convenu de pouvoir apporter du contenu lors des différents ateliers thématique et de participer aux événements concernant l'installation en milieu péri-urbain.

## AGIR SUR LES DECIDEURS

LA DEFENSE DES PRINCIPES QUI NOUS SONT CHERS PASSE NECESSAIREMENT PAR LE SUIVI DES STRATEGIES NATIONALES & DES ACTIONS DE LOBBYING EN S'APPUYANT SUR LA FORCE DE NOTRE RESEAU ET DE SES ADHERENTS.

---

*Florent Sebban, membre du Collectif*

L'année 2013 a été extrêmement riche en concertation pour la rénovation des politiques publiques. En effet, la prochaine programmation de la Politique agricole commune, qui fixe le cadre européen des orientations et du financement des politiques agricoles pour les six prochaines années (2014 – 2020), a invité les pouvoirs publics à ouvrir le débat pour donner les orientations nationales et engager sa déclinaison et ses priorités au niveau local. En outre, après plusieurs mois de négociations, les conclusions des trilogues entre le Conseil, le Parlement et la Commission Européenne confirment le manque prévisible d'ambition pour la Politique agricole commune après 2013. Selon le groupe PAC 2013 « *Les compromis de Luxembourg et de Bruxelles sont faibles et donc très décevants. Ils ne suffiront pas à rendre la PAC réellement juste, écologique et solidaire* ». Mais paradoxalement, étant données les marges de manœuvre offertes, les discussions sur sa mise en œuvre au niveau national et régional ont constitué une opportunité de défendre un modèle agricole au cœur des enjeux de société.

A ce titre, le Réseau des Amap IdF s'est impliqué dans l'ensemble des espaces de concertation et a co-élaboré des documents pour porter des propositions afin de participer à la réforme des politiques agricoles.

## LES POLITIQUES DE L'INSTALLATION

### **Les Assises de l'installation**

Le soutien à l'installation a été annoncé comme une priorité de la politique agricole nationale mise en œuvre par le Gouvernement, (Cf. discours du Président de la République au salon international de l'élevage à Rennes le 13 septembre 2012).

Stéphane Le Foll a annoncé la tenue d'assises de l'installation le 15 novembre 2012. Elles avaient comme objectif d'améliorer la politique d'installation en optimisant les dispositifs d'aide

existants, en améliorant le parcours proposé à ceux qui souhaitent s'installer, et la gouvernance et en faisant le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. L'objectif annoncé était « *de répondre à l'enjeu de l'installation dans toute la diversité de l'agriculture française, en favorisant l'accès au métier d'agriculteur partout où une demande existe* ».

Ces assises se sont appuyées sur un temps de travail dans chaque région. En Île-de-France, la concertation s'est organisée autour de de trois ateliers thématiques (cibles et les outils de la politique de l'installation, accompagnement des porteurs de projet, accès au foncier et la transmission des exploitations) et une plénière. Ces assises ont été l'occasion de produire un document commun Réseau AMAP-IdF, Terre de Lien IdF et Les Champs des Possible pour l'installation de nouveaux agriculteurs en Ile-de-France. La production de ce document a demandé un grand nombre de réunions d'échange et de coordination. « ***Pour des installations en agriculture paysanne ouverte aux citoyens*** » est disponible sur demande.

### **Le dispositif régional ATREA**

2013 était l'année de l'évaluation du dispositif d'Appui à la Transmission Reprise d'Exploitation Agricole (ATREA), piloté par le Conseil Régional d'Île de France et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRIA AF) et mis en œuvre par la chambre régionale d'agriculture et le syndicat des Jeunes agriculteurs (JA). La transmission étant un des principaux de l'installation, et le Pôle Abiosol menant des actions sur ce sujet, nous avons souhaité participé au Comité de Pilotage afin d'assurer une meilleure coordination des actions sur le territoire francilien.

## **L**ES POLITIQUES POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### **Ambition bio**

Le plan « Ambition bio 2017 » a été présenté au cours du premier semestre 2013. Il a comme objectif le doublement de la surface bio dans les cinq ans qui viennent. Le ministre a annoncé sa volonté de développer économiquement les filières biologiques. L'idée est de construire un plan bio national avec des déclinaisons régionales, en ayant un objectif national ambitieux tout en tenant compte des situations contrastées existantes en région.

Pour alimenter la démarche nationale, une trame de questionnement a été transmise à chacune des régions organisée en 6 axes qui constituent l'architecture du programme national :

- Axe 1 : Développement de la production
- Axe 2 : Structuration des filières

- Axe 3 : Développement de la consommation
- Axe 4 : Recherche – Développement
- Axe 5 : Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires
- Axe 6 : Adaptation de la réglementation

La concertation en Ile-de-France est organisée conjointement par les services de la DRIAAF et de Conseil Régional. Elle s'est déroulée jusqu'en avril 2013 et s'est articulé autour de quatre groupes thématiques en Île-de-France : Territoire et accès au foncier, Filières et marchés, Appui technique (installation, conversion), Expérimentation et recherche, Accompagnement et formation. Les responsables des groupes thématiques du plan bio (chambre d'agriculture et GAB) ont soumis aux acteurs régionaux la trame de questionnement et ont fait la synthèse des échanges (deux réunions par GT) et des remontées afin de faire ressortir des pistes d'actions concrètes.

Nous avons grandement participé à l'élaboration du « prochain plan Bio Île de France », dispositif pour le développement de la Bio sur la période 2014 – 2017, pour que celui-ci réponde au mieux aux besoins des paysans du réseau et futures installées !

## LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN ILE DE FRANCE (PDR IDF)

Ce programme s'inscrit dans la « *stratégie Europe 2020 pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive* », adoptée lors du Conseil européen du 17 juin 2010. Trois fonds contribuent à la politique de cohésion européenne : Le **Fonds européen de développement régional** (FEDER), Le **Fonds social européen** (FSE), Le **Fonds européen agricole pour le développement rural** (FEADER). Le PDR-IdF est la déclinaison locale du FEADER.

L'enjeu est de taille puisque la Région utilisera les financements communautaires mobilisés pour accompagner le développement de l'agriculture sur la prochaine période 2014 - 2020. Dans la perspective de la mise en place de ce programme, la Région a sollicité des contributions des acteurs franciliens, qui seront appelés à utiliser les crédits disponibles, réunis dans le cadre du « Partenariat élargi ». Nous avons donc été appelés à participer à la rédaction du futur programme, dans le cadre d'un processus de concertation étendu à l'ensemble du partenariat régional. Le processus de concertation se déroule en trois étapes :

- Première étape : Les services de l'Etat et de la Région ont élaboré une première version du programme (V0) soumis à la concertation le 21 juin autour de quatre groupes thématiques (agriculture/alimentation, environnement, recherche, territoire) constitués entre le 28 juin et le 8 juillet pour élaborer une version améliorée (V1). Echéance pour l'Union Européenne :

début septembre.

- Deuxième étape : Après de nombreux aller-retour entre la Région, l'état et l'Union européenne, une version détaillée et budgétée a été présentée au « partenariat élargi » via les GT pour déterminer les besoins au plus proche du terrain. Ces réunions ont été préparées dans l'urgence avec des délais très courts pour réagir.
- Troisième étape : Approbation et mise en œuvre du programme. Echéance : Février – été 2014.

Entre le niveau Européen, national et régional les délais de concertation ont été extrêmement contraints et il a fallu nous organiser dans l'urgence pour pouvoir apporter nos contributions. Malgré ces délais serrés les structures du Pôle Abiosol se sont coordonnées pour produire **un document de propositions et d'amendements des articles et mesures du prochain PDR-IdF.**

## LA LOI D'AVENIR AGRICOLE

Le 13 novembre 2013, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt présentait son **projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt**, consultable en ligne. L'examen en séance du projet de loi à l'Assemblée Nationale a débuté le 7 janvier 2014.

Dans ce cadre, le Réseau des AMAP IdF a été fortement initiateur au sein du Miramap pour que le mouvement se saisisse de l'enjeu de la loi d'avenir agricole. Ainsi nous avons souhaité porter des propositions d'amendement. Pour ce faire, nous avons mené un long travail d'analyse du projet de loi. Nous nous sommes aussi appuyés sur nos précédentes propositions élaborées lors des « Assises de l'installation » et de « Ambition Bio ». En outre, un travail de coordination avec des partenaires pour des expertises techniques et de récolte d'informations a été mené pour proposer un **document d'amendements** aux instances du Miramap. Envoyé en fin d'année à ce dernier il n'a pu être transmis aux députés avant la première lecture à l'Assemblée Nationale. Nous souhaitons pouvoir le diffuser auprès des Sénateurs.

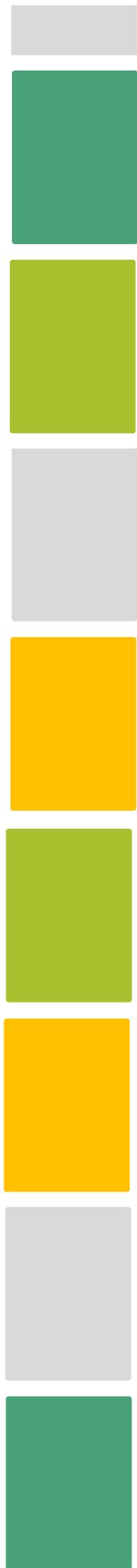
## PRÉPARER LES MUNICIPALES 2014

L'année 2014 débutera par les élections municipales destinées à renouveler l'ensemble des conseils municipaux. Il nous semble que ce temps est important pour l'expression citoyenne. A cette occasion nous avons souhaité mobiliser les citoyen-ne-s et les bénévoles du Réseau des AMAP d'Île-de-France pour interpeller les candidat-e-s francilien-ne-s et mettre au débat la place de l'agriculture citoyenne de proximité.

Depuis plusieurs mois, un groupe de travail constitué de citoyen-ne-s se réunit régulièrement afin d'élaborer une stratégie, construire et mettre en place des outils, proposer des actions pour mobiliser les candidat-e-s. Après deux mois de travail, le groupe a élaboré un « **Kit de mobilisation** » composé d'un argumentaire, d'un questionnaire à destination des candidat-e-s et des fiches outils auxquelles ils/elles pourront se référer pour enrichir leur programme !

De janvier à février ces outils seront à la disposition de tous les citoyen-ne-s qui souhaitent être relais de la campagne sur leur territoire.





## RESEAU AMAP IDF

24 RUE BEAUBOURG 75003 PARIS  
0145234219 –WWW.AMAP-IDF.ORG-